

# **AVENANT À LA CONVENTION ENTRE LA VILLE D'ESCH-SUR-ALZETTE ET LA CROIX-ROUGE LUXEMBOURGEOISE RELATIVE AU PROJET HARIKO**

Entre :

**L'Administration Communale de la Ville d'Esch-sur-Alzette** établie à L-4002 Esch-sur-Alzette, Place de l'Hôtel de Ville, représentée par son Collège des Bourgmestre et Échevins actuellement en fonction, à savoir :

Monsieur Georges Mischo, bourgmestre,  
Monsieur Martin Kox, échevin,  
Monsieur André Zwally, échevin,  
Monsieur Pierre-Marc Knaff, échevin,  
Monsieur Christian Weis, échevin

ci-après dénommée «la Ville» d'une part,

ET

**La société de la Croix-Rouge luxembourgeoise**, établissement reconnu d'utilité publique, ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 44, Boulevard Joseph II, ci-après dénommée « la Croix-Rouge », représentée par Monsieur Marco DEEPEN et Anne BRAUN.

ci-après dénommée « l'Association »

## **Préambule**

La Ville et l'Association sont entrées en relation contractuelle par la conclusion d'une convention cadre, approuvée par le Conseil Communal en date du 6 juillet 2018 et approuvée par le Ministère de l'Intérieur en date du 17 octobre 2018.

L'article 3.1. est complété de la manière suivante :

### **« 3.1.2. Subvention**

La Ville d'Esch-sur-Alzette accorde à l'Association une subvention annuelle de **55.000.-€** (*cinquante-cinq mille euros*), ce afin de contribuer au fonctionnement de l'Association. » Cette subvention est destinée à être reconduite d'année en année, sous réserve de modification par voie d'avenant.

Fait à Esch-sur-Alzette en deux exemplaires, le \_\_\_\_\_.

***Collège des Bourgmestre et Echevins  
Luxembourgeoise  
de la Ville d'Esch-sur-Alzette***

***Croix-Rouge***

Monsieur Georges Mischo,  
Bourgmestre

Marco Deepen

Monsieur Martin Kox,  
Échevin

Anne Braun

Monsieur André Zwally,  
Échevin

Monsieur Pierre-Marc Knaff,  
Échevin

Monsieur Christian Weis,  
Échevin